

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
14	18

Date de la
convocation
22/10/2021

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2021

DELIBERATION N° 09
DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- F. MOUSSET (procuration à M. FILIPIAK)
- B. ETTORI (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- X. CAUQUIL (procuration à K. MATHIEU)
- L. RAVAT (procuration à C. REWUCKI)
- C. VILLANUEVA, excusée

Madame Karine PERROTIN a été nommée secrétaire.

OBJET
DE LA DÉLIBÉRATION

LA PRESENTE DELIBERATION ABROGE ET REMPLACE LA PRECEDENTE PRISE A LA MEME DATE EN RAISON D'UNE ERREUR MATERIELLE DANS LE CALCUL DU PLAN DE FINANCEMENT

**CONSTRUCTION
D'UNE MAISON
DE SANTE :**

**DEMANDE DE
SUBVENTION**

**AU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'une Maison de Santé pluridisciplinaire.

Le Cabinet PASCUAL Architecture, retenue pour la mission de maîtrise d'œuvre, a fourni un avant-projet, ainsi qu'une estimation du montant des travaux, de 1 643 250 € HT (comprenant une marge de 5% pour imprévus), plus les honoraires de maîtrise d'œuvre 142 593 € HT et les honoraires divers (bureau de contrôle et mission S.P.S., études géotechnique et béton armé) pour 26 580 € HT, soit un montant total de 1 812 423 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Subvention État (DETR 2022 ou 2023) : 305 444 €
- Subvention Conseil Départemental : 144 594 €
- Conseil Régional : 130 000 €
- Fonds de concours Nîmes Métropole : 75 623,40 €
- Fonds propres : 362.484,60€
- Acheteurs privés (pharmacien et médecin) : 794 277 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subventions auprès du Conseil Départemental du Gard, dans le cadre du Contrat Territorial 2023, à hauteur de 7,98 % du montant HT du projet, soit 144 594 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20211028-DE09-281021-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2021
Affichage : 17/11/2021

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Jean-Claude MAZAUDIER

